

Données prévisionnelles non auditées

Exercice se terminant le 31 décembre 2022

Table des matières

Revenus de taxes	1
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	2
Calcul de certains revenus de taxes	3
Taux des taxes	5
Répartition des revenus de taxes par catégories d'immeubles	6
Questionnaire	8

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

*Non audité***TAXES****SUR LA VALEUR FONCIÈRE**

Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	1 781 292
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	
Activités de fonctionnement	3	
Activités d'investissement	4	
Réserve financière pour le service de l'eau	5	
Réserve financière pour le service de la voirie	6	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	7	
Activités de fonctionnement	8	
Activités d'investissement	9	
Autres	10	
	11	1 781 292

SUR UNE AUTRE BASE

Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	12	54 590
Égout	13	145 125
Traitement des eaux usées	14	
Matières résiduelles	15	161 474
Autres		
▪ Dignes	16	15 140
▪ Règlement 418 - Régie de l'eau	17	2 490
▪	18	
Centres d'urgence 9-1-1	19	
Service de la dette	20	
Pouvoir général de taxation	21	
Activités de fonctionnement	22	
Activités d'investissement	23	
	24	378 819
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	25	
Autres	26	
	27	
	28	378 819
	29	2 160 111

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

*Non audité***COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES****GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES**

Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement

Taxes sur la valeur foncière	1	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	2	
Taxes d'affaires	3	
Compensations pour les terres publiques	4	
	5	

Immeubles des réseaux

Santé et services sociaux	6	
Cégeps et universités	7	
Écoles primaires et secondaires	8	5 300
	9	5 300

Autres immeubles

Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux		
Taxes sur la valeur foncière	10	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	11	
Taxes d'affaires	12	
	13	
	14	5 300

GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES

Taxes sur la valeur foncière	15	6 000
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	16	1 000
Taxes d'affaires	17	
	18	7 000

ORGANISMES MUNICIPAUX

Taxes sur la valeur foncière	19	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	20	
	21	

AUTRES

Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	22	
Autres	23	
	24	
	25	12 300

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité		Assiette d'application imposable	Taux adopté	Revenus bruts	Crédits / Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière								
Taxes générales								
	1	278 326 900 x	0,6400/100 \$	1 781 292				
	2	X	/100 \$					
	3	X	/100 \$					
	4	X	/100 \$					
	5	X	/100 \$					
	6	X	/100 \$					
	7	X	/100 \$					
	8	X	/100 \$					
	9	X	/100 \$					
	10			1 781 292 () (1 781 292
Taxes spéciales								
	11	X	/100 \$					
	12	X	/100 \$					
	13	X	/100 \$					
	14	X	/100 \$					
	15	X	/100 \$					
	16	X	/100 \$					
	17	X	/100 \$					
	18	X	/100 \$					
	19	X	/100 \$					
	20							

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>													
		Assiette d'application imposable	Taux adopté	Revenus bruts	Crédits / Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets					
Taxes sur la valeur foncière													
Taxes générales													
	Taxes spéciales												
	Activités de fonctionnement (taux unique)	21	X	/100 \$									
	Activités de fonctionnement (taux variés)												
	Résiduelle (résidentielle et autres)	22	X	/100 \$									
	Immeubles de 6 logements ou plus	23	X	/100 \$									
	Immeubles non résidentiels	24	X	/100 \$									
	Immeubles industriels	25	X	/100 \$									
	Terrains vagues desservis												
	Immeubles non résidentiels	26	X	/100 \$									
	Autres	27	X	/100 \$									
	Immeubles forestiers	28	X	/100 \$									
	Immeubles agricoles	29	X	/100 \$									
	Total	30			()	()							
	Taxes spéciales												
	Activités d'investissement (taux unique)	31	X	/100 \$									
	Activités d'investissement (taux variés)												
	Résiduelle (résidentielle et autres)	32	X	/100 \$									
	Immeubles de 6 logements ou plus	33	X	/100 \$									
	Immeubles non résidentiels	34	X	/100 \$									
	Immeubles industriels	35	X	/100 \$									
	Terrains vagues desservis												
	Immeubles non résidentiels	36	X	/100 \$									
	Autres	37	X	/100 \$									
	Immeubles forestiers	38	X	/100 \$									
	Immeubles agricoles	39	X	/100 \$									
	Total	40			()	()							
	Valeur locative imposable												
	Taxe d'affaires sur la valeur locative	41	X	%	()	()							

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX DES TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité

Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels (montant fixe)	Par unité de logement
Eau	1 <u>139,25 \$</u>
Égout	2 <u>375,00 \$</u>
Eau et égout	3 <u>\$</u>
Traitement des eaux usées	4 <u>\$</u>
Matières résiduelles	5 <u>203,37 \$</u>

Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification

<u>Description</u>	<u>Taux</u>	<u>Code</u>	<u>Préciser</u>
Ordures Commerces	305,0500	4 - tarif fixe (compensation)	par unité
Ordures commerces restauration	1 626,9400	4 - tarif fixe (compensation)	par unité
Régie de l'eau potable	5,0000	4 - tarif fixe (compensation)	par unité
Surconsommation d'eau	0,4000	7 - autres (préciser)	par mètre cube
Entretien des digues	50,0000	7 - autres (préciser)	par hectare
Infrastructure Monique, Sénak et 1ère ave	633,3300	4 - tarif fixe (compensation)	par unité
Livraison citerne d'eau résidence	60,0000	7 - autres (préciser)	par livraison
Livraison citerne d'eau agricole	125,0000	7 - autres (préciser)	par livraison

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité

	Immeubles non résidentiels	Immeubles industriels	Terrains vagues desservis Immeubles non résidentiels	Autres	6 logements ou plus	Immeubles agricoles
Taxes sur la valeur foncière						
Générales	1					
De secteur	2					
Autres	3					
Taxes sur une autre base						
Taxes, compensations et tarification						
Service de la dette	4					
Autres	5					
Taxes d'affaires						
Sur la valeur locative	6					
Autres	7					
	8					

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>		Immeubles			Résiduelle		Total
		forestiers	Résidentielles	Agriculture Résidences	Autres		
	Taxes sur la valeur foncière						
	Générales	1					
	De secteur	2					
	Autres	3					
	Taxes sur une autre base						
	Taxes, compensations et tarification						
	Service de la dette	4					
	Autres	5					
	Taxes d'affaires						
	Sur la valeur locative	6					
	Autres	7					
		8					

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité	OUI	NON	S.O.
1. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, les mesures fiscales suivantes?			
a) Régime d'impôt foncier à taux variés en vertu de l'article 244.29 LFM			
▪ Pour la taxe foncière générale	1 <input type="checkbox"/>	2 <input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Pour une ou des taxes spéciales en vertu des articles 979.1 et 979.2 du CM ou des articles 487.1 et 487.2 de la LCV	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input checked="" type="checkbox"/>
b) Une ou des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels en vertu des articles 244.64.1 à 244.64.8 LFM	6 <input type="checkbox"/>	7 <input type="checkbox"/>	8 <input checked="" type="checkbox"/>
▪ Décrire chaque sous-catégorie avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.			
c) Des taux de taxes foncières distincts aux immeubles non résidentiels et / ou aux immeubles industriels en fonction de l'évaluation foncière en vertu de l'article 244.64.9 LFM	9 <input type="checkbox"/>	10 <input type="checkbox"/>	11 <input checked="" type="checkbox"/>
▪ Pour chaque catégorie et sous-catégorie, décrire chaque tranche d'imposition distincte avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.			
d) Étalement de la variation de valeur des unités admissibles en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM			
▪ Pour l'ensemble des immeubles imposables et compensables	12 <input type="checkbox"/>	13 <input type="checkbox"/>	14 <input checked="" type="checkbox"/>
▪ Pour les immeubles non résidentiels imposables et compensables seulement (incluant les immeubles industriels)	15 <input type="checkbox"/>	16 <input type="checkbox"/>	17 <input checked="" type="checkbox"/>
▪ Pour les immeubles imposables et compensables autres que non résidentiels et industriels	18 <input type="checkbox"/>	19 <input type="checkbox"/>	20 <input checked="" type="checkbox"/>
▪ Indiquer le total des valeurs imposables étalées, au dépôt du rôle de perception de :			
2021	21		\$
2022	22		\$
▪ Indiquer le total des valeurs imposables sans étalement, au dépôt du rôle de perception de :			
2021	23		\$
2022	24		\$
2. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, la mesure de diversification transitoire des taux de certaines taxes foncières (art. 253.54 à 253.62 LFM)?	25 <input type="checkbox"/>	26 <input checked="" type="checkbox"/>	
3. La municipalité impose-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 :			
▪ une taxe d'affaires en vertu de l'article 232 LFM	27 <input type="checkbox"/>	28 <input checked="" type="checkbox"/>	
▪ une taxe en vertu de l'article 569.11 LCV ou 1094.11 CM	29 <input type="checkbox"/>	30 <input checked="" type="checkbox"/>	
4. La municipalité recevra-t-elle du MAPAQ des remboursements de taxes de 2022 pour des exploitations agricoles enregistrées?	31 <input checked="" type="checkbox"/>	32 <input type="checkbox"/>	
Si oui, indiquer le montant.	33	592 249 \$	

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

5. Richesse foncière - Évaluation équivalente découlant de la capitalisation des revenus provenant de l'application de l'article 222 LFM (utilisée au calcul de la richesse foncière uniformisée de l'année suivante)	34	\$
6. Date d'adoption du budget par le conseil	35	2022-01-25	
7. Total des charges prévues au budget (incluant l'amortissement)	36	2 355 926	\$
8. Remboursement de la dette à long terme prévu au budget	37	131 042	\$
9. Frais de financement — Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de l'organisme municipal, prévus au budget	38	8 405	\$
10. Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté prévue au budget	39	\$

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

Je certifie la validité des informations du présent formulaire des Données prévisionnelles non auditées transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la procédure établie par celui-ci.

Je consens à la diffusion intégrale par le Ministère des données prévisionnelles non auditées, telles que transmises, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le Ministère.

Nom du signataire : Sonia Côté

Date de transmission au Ministère : 2022-05-11